



La CNSA et le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés présentent le **Fonds d'Appui aux Territoires Innovants 2025-2026**. Initié grâce à l'engagement financier de la CNSA, le fonds d'appui pour des territoires innovants seniors vise à :

- **Soutenir l'accès facilité à de l'ingénierie** (structuration de la gouvernance, **réalisation de l'état des lieux du territoire, lancement d'une démarche participative, élaboration d'un plan d'actions**),
- Et/ou à obtenir une aide financière pour la mise en place d'un projet structurant Ami des Aînés (uniquement pour ceux qui ont déjà réalisé l'état des lieux et sont déjà engagés dans la démarche VADA).
- Le montant concernant la mise en place de la démarche VADA (ingénierie-état des lieux) est pris en charge à 100% dans la limite de 15 000 € pour les collectivités de moins de 2 000 habitants / 20 000 € pour celles entre 2 000 et 200 000 habitants.
- Le montant sollicité pour les projets déposés pour la mise en place d'un plan d'action, pour les communes déjà engagées, ne pourra dépasser 80% du budget total de l'action pour les collectivités de moins de 20 000 habitants, 60 % du budget total de l'action pour les collectivités de 20 000 à 100 000 habitants et 50 % du budget total de l'action pour les collectivités de plus de 100 000 habitants, dans la limite de 40 000 € par projet.
- **Echéances pour le dépôt des dossiers** : 19 juin, 18 septembre, 4 décembre 2026